



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE QUINZIÈME ATELIER RÉGIONAL DU TIDM S'OUVRE À MALTE

Le 2 juin 2022, M. le juge Albert Hoffmann, Président du Tribunal, a ouvert à Malte le quinzième atelier régional du Tribunal dont le thème est : « Le rôle du Tribunal international du droit de la mer dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer ».

D'une durée de deux jours, l'atelier qui se tient à Malte est organisé en coopération avec l'Institut de droit maritime international (IMLI) de l'OMI et avec l'appui de la République de Chypre et du *Korea Maritime Institute*. Il accueille des représentants de l'Albanie, de Chypre, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Italie et de Malte, ainsi que des fonctionnaires de l'IMLI.



IMLI Photo

Dans son allocution d'ouverture, le Président Hoffmann a souligné la longue histoire maritime de Malte, ainsi que son impact sur le droit de la mer contemporain. Faisant écho au discours devenu célèbre de l'Ambassadeur Arvid Pardo devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président a réaffirmé que les problèmes de l'espace marin étaient étroitement liés entre eux et

devaient être considérés comme un tout, et que les ressources des fonds marins situées au-delà de la juridiction nationale appartenaient au patrimoine commun de l'humanité. Le Président a exprimé sa gratitude à l'IMLI et à son directeur, M. le juge Attard, pour leur appui lors de l'organisation de l'atelier. Il a également remercié la République de Chypre et le *Korea Maritime Institute*, dont le financement a rendu possible l'organisation de l'atelier.

Dans son allocution de bienvenue, le juge Attard a souligné le rôle important du Tribunal pour assurer le respect des principes inscrits dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer concernant le règlement pacifique des différends maritimes. Il a également noté que le Tribunal s'était imposé comme un organe actif et efficace de règlement des différends relatifs au droit de la mer.

Le programme de l'atelier comprend un aperçu des procédures devant le Tribunal, avec des séances consacrées à la compétence, aux procédures urgentes, aux procédures consultatives et aux modes de saisine du Tribunal, ainsi que des présentations sur la jurisprudence du Tribunal concernant les différends de délimitation maritime. Des présentations seront données par le Président Hoffmann, le Vice-Président Heidar, les juges Attard, Paik et Caracciolo, et la Greffière, Mme Hinrichs Oyarce.

La série des ateliers du Tribunal vise à familiariser les participants avec les mécanismes de règlement des différends établis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et avec la procédure applicable aux affaires devant le Tribunal. À ce jour, des ateliers se sont tenus à Dakar, à Kingston, à Libreville, à Singapour, à Bahreïn, à Buenos Aires, au Cap, à Fidji, à Mexico, à Nairobi, à Bali, à San José, à Mindelo et à Montevideo.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.
S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227,
télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.